



## REUNION DU 09 AVIRL 2021 A 18H30

L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 01 avril 2021

**Présents :** M Francis CHASTRUSSE, MME Christine BOSREDON, MME Agnès LEBRUN REDOULOUX, M Stéphane PRUNIERE, M. Didier LAJUGIE, M. Jean-Jacques LAJUGIE, MME Nathalie LEYDIS, MME Florence LAFAGE, MME Tatiana MIERMON, M Jean-Marc PARJADIS

**Représentés :**

MME Agnès EHRENFELD donne pouvoir à Francis CHASTRUSSE

**Ordre du jour :**

-Approbation du PV de la séance du 19.02.2021

-Désignation d'un secrétaire de séance.

- 1) Comptes Administratif et Comptes de Gestion 2020 Principal et Lotissement
- 2) Affectation du résultat
- 3) Vote des taux
- 4) Budgets Primitif 2021 Principal et Lotissement
- 5) Adressage
- 6) Rapport SIAEP (Syndicat intercommunale d'adduction d'Eau de Payrac)
- 7) Questions diverses

Le PV de la réunion du 16 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame Tatiana MIERMON est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est possible de rajouter un point à l'ordre du jour, : Choix des entreprises et plan de financement pour la restauration du retable et des statues de l'Eglise Saint Pierre. L'assemblée donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

**-1 Comptes administratif et Comptes de Gestion 2020**

*-Compte administratif et compte de Gestion du lotissement Las BOUFFIOUS*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASTRUSSE Francis

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CHASTRUSSE Francis après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	10 000.00		1 764.15		11 764.15	

Total	10 000.00		1 764.15		11 764.15	
Résultat de clôture	10 000.00		1 764.15		11 764.15	
Restes à réaliser						
Total cumulé	10 000.00		1 764.15		11 764.15	
Résultat définitif	10 000.00		1 764.15		11 764.15	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, ainsi que le compte de Gestion dressé par Madame Cogne, receveur municipal.

*-compte administratif du Budget Principal 2020*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASTRUSSE Francis

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CHASTRUSSE Francis après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	47 681.55			98 853.60	47 681.55	98 853.60
Opérations exercice	14 079.15	77 545.34	111 303.07	142 121.66	125 382.22	219 667.00
Total	61 760.70	77 545.34	111 303.07	240 975.26	173 063.77	318 520.60
Résultat de clôture		15 784.64		129 672.19		145 456.83
Restes à réaliser	10 000.00				10 000.00	
Total cumulé	10 000.00	15 784.64		129 672.19	10 000.00	145 456.83
Résultat définitif		5 784.64		129 672.19		135 456.83

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, ainsi que le compte de gestion,

dressé par Madame Cogne, receveur Municipal.

## 2- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

-affectation du résultat du Budget du Lotissement Las Bouffious

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	54 928.76
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-1 764.15</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>53 164.51</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	20 264.25
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	32 900.36
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation résultat du Budget de la commune

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 129 672.19**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	98 853.60
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	38 800.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>30 818.59</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>129 672.19</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
Affectation obligatoire	

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 129 672.19

### **B.DEFICIT AU 31/12/2020**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

### **3-Vote des Taux d'imposition de la commune**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 établi par les services fiscaux ;

Suite aux directives de l'Etat, le Conseil Municipal ne vote plus les taux de la taxe d'habitation, mais reçoit une compensation de 13768

Le Conseil Municipal à l'unanimité membres présents et représentés décide de ne pas appliquer d'augmentation sur la fiscalité communale, et vote les taux suivants :

<b>Taxes</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2021</b>	<b>Taux votés 2021</b>	<b>Produit fiscal attendu</b>
Taxe foncière (bâti)	179 884	<b>39.38%</b>	71 238-26428=44810
Taxe foncière (non bâti)	5 000	<b>258 %</b>	12 900
		Total	57710

### **4-Budgets Primitif 2021**

#### *Budget Primitif Lotissement Las BOUFFIOUS*

Le budget mis au vote est adopté par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents pour :

#### La section de fonctionnement

- En dépenses : 148 948.37
- En recettes : 148 948.37

#### La section d'investissement

- En dépenses : 144 670.37
- En recettes : 144 670.37

#### *Budget Primitif du budget Principal 2021*

Le budget mis au vote est adopté par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés pour :

#### La section de fonctionnement

- En dépenses : 257 355.19

- En recettes : 257 355.19

La section d'investissement

- En dépenses : 105 184.64

- En recettes : 105 184.64

Pour un total de :

- En dépenses : 362 539.83

- En recettes : 362 539 83

**5- Adressage**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération le nom donner aux rues, voies, routes, impasses et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes, qui ont du mal à localiser les adresses, en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier les adresses des immeubles

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

-De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

-D'adopter les dénominations suivantes :

1.Chemin des Brugotes

2.Chemin des Espioles

3.Impasse d'Arteil

4.Impasse de la Croix

5.Impasse de la Grèze

6.Impasse de la Piloune

7.Impasse Saint Blazy

8.Place de la mairie

9.Place Paul Decros

10.Route d'Andreuilles

11.Esplanade Adrien Mespoulet

12.Route de Gourdon

13.Route de Lamothe

14.Route de Payrac

15.Route de Souillac

- 16.Route de Travail
- 17.Route des Cassagnes
- 18.Route des Estiades
- 19.Route du Barry
- 20.Route du Moulin de Nadaillac
- 21.Route du Roc
- 22.Rue de la Mairie
- 23.Rue de l'école
- 24.Rue des Espioles Hautes
- 25.Rue du Château
- 26.Traverse du Bourg

Après avoir délibéré, à **dix voix pour et une abstention**, des membres présents et représentés, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies et places publiques, le Conseil Municipal :

- Valide** le principe général de dénomination et numérotation des voies communales.
- Valide** les noms attribués à l'ensemble des voies et places communales listes ci-dessus
- Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### **6-Rapport SIAEP**

SIAEP = 18 COMMUNES autour de Payrac, soit 3744 abonnés pour 6000 habitants.

10.91 abonnés au kilomètre, consommation moyenne 111.9 m<sup>3</sup>/ abonné.

Ressource en eau ;        Volume prélevé 106 563m<sup>3</sup> (Le Roc , Frayssinet)

Volume acheté 469 883m<sup>3</sup> (Bouriane SM)

Contrat affermage se terminant le 31/12/2019, renégocié depuis.

Volume consommé 415 951 soit un rendement facturé 74.25% ce qui est un bon résultat, mais toujours à améliorer.

Qualité de l'eau 100% des Analyses sont conformes ; tant bactériologiques que physico-chimiques.

Longueur de réseaux 343,1 km renouvellement 2019 :3.8 km

Travaux effectués en 2019: 410 167.57 € avec un en cours, la dette qui baisse de 188 339 à 152 581 soit environ -19%.

Ce sont des finances saines.

#### **7 Choix des Entreprises pour la Restauration du Retable et des Statues de l'Eglise**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, le projet, précédent évoqué, de la restauration du retable classé, de l'Eglise ainsi que les cinq statues.

Après consultation de diverses entreprises qualifiées, liste dressée par Monsieur Guillaume BERNARD, du service patrimoine du Département.

Quatre entreprises sur cinq ont répondu, après visite sur place, trois pour les travaux du retable et trois pour les travaux sur les statues.

Les offres sont les suivantes :

-Jean-Michel PARROT,	retable	19 455 €HT
-MALBREL Conservation	retable	16 772 €HT
	Statues	9 385 €HT
- Judith EDOCS-FERRIERE	Statues	7 100€ (pas de TVA)
-Yohan BONHOURE	retable	28 807 € HT
	Statues	12 000 €HT

Un rapport d'analyse des offres a été dressé par Monsieur BERNARD, il en ressort que l'entreprise mieux-disante pour la restauration du retable est l'Atelier de monsieur Jean-Michel PARROT, pour un montant de 19 455 €HT.

L'entreprise Judith EDOCS-FERRIERE, est la mieux-disante pour la restauration des statues, pour un montant de 7 100 €TTC (pas de TVA).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représenté, décide de retenir :

- L'entreprise Jean-Michel PARROT, pour un montant de 19 455 €HT, pour le retable
- L'entreprise Judith EDOCS-FERRIERE, pour un montant de 7 100 €TTC (pas de TVA), pour les statues
- Et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

### **8-Plan de Financement pour la restauration du retable**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, le plan suivant :

Montant des travaux HT	19 455	
Etat	25%	4 864€
Département	20%	3 891€
Région	20%	3 891€
Autofinancement		<u>6 807 €</u>
Total		19 455 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide le plan de financement exposé ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour solliciter les subventions.

### **9- Plan de Financement pour la restauration des Statues.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, le plan suivant :

Montant des travaux HT 7 100€

Département	20%	1 420€
Autofinancement		<u>5 680€</u>
Total		7 100€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide le plan de financement exposé ci-dessus et mandate monsieur le Maire pour solliciter la subvention.

### **Questions Diverses :**

#### *Parcelle 1863/1864*

1. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les époux BIALGUES ont donné les Parcelles 1863 et 1864, à la commune. Celle-ci a établi l'acte administratif, et est en attente du retour des hypothèques

Il était question de rétrocéder ces parcelles à Madame CABARROT.

Le Conseil municipal décide pour l'instant de rester propriétaire de ces parcelles.

*Agnès REDOULOUX LEBRUN* informe l'assemblée que suite à une consultation des parents d'élèves, l'École des Lys de Payrac a fait une demande pour un retour à la semaine à 4 jours

*Didier LAJUGIE* demande s'il serait possible de voir avec les époux Vignon de tailler un peu leur haie, coté route de Souillac, afin d'améliorer la visibilité au stop,

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 21h20